

# **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 11 juin 2015**

L'an deux mille quinze, le onze juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 4 juin 2015, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Christophe MACQUART, Sébastien DOLE, Estelle MARIE, Nathalie COMARLOT, Karine NICAISE-DUFLOT, Agnès BOLAND,

Absents excusés :

Pouvoirs donnés à :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT

### **COUPE DE BOIS PEUPLIERS :**

La Commune possède une parcelle boisée de peupliers au lieudit « Le Libera » d'une superficie de 1ha70a, et il serait bon maintenant de couper les arbres et de les vendre.

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux offres d'achat, et retient l'offre de la scierie GILLERY d'un montant de 7156€

### **RECENSEMENT POPULATION :**

Le Conseil Municipal charge le Maire de nommer un agent pour effectuer le recensement de la population de Chaumuzy en Février 2016.

### **SECURITE ROUTIERE :**

Le Conseil Municipal étudie les propositions faites par les services du Département concernant la sécurisation des rues du Capitaine Chesnais, et de rue André Beuvelet.

### **LOGEMENT COMMUNAL RUE MAURICE FAROUX :**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des locataires l'informant de leur départ au 30 juin 2015.

### **BOITIER BRANCHEMENT EDF RUE MAURICE FAROUX :**

Pour faire suite au projet d'aménagement de la place de l'ancienne salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de faire déplacer le coffret EDF qui est au coin de la place.

Il retient le devis de l'Entreprise MARRON TP d'un montant de 3079.20€TTC pour la réalisation des travaux.

### **PLACE ANCIENNE SALLE DES FETES :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur le nom à donner à cette place.

### **DOSSIER ACCESSIBILITE :**

Pour faire suite à la loi sur l'accessibilité des bâtiments publics, la commune a à faire un inventaire des bâtiments publics non accessibles. Deux bâtiments ont été répertoriés « la Mairie et l'école maternelle ». La loi nous impose de déposer un dossier projet de travaux rendant ces bâtiments accessibles, pour se faire la commune doit faire appel à un bureau d'études.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis du bureau d'études QCS SERVICES de Reims d'un montant de 640€

Le Maire,  
Jacky CRETY